

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CIAS USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 25 Octobre 2017</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 17 Présents : 13 Pouvoirs : 2 Absents : 2 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>Délibération : CA - 17/2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 25 Octobre à 19 heures, le Conseil d'Administration Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animation de l'EHPAD à Frangy, sous la présidence de Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD</p> <p>Date de convocation : 10 Octobre 2017</p> <p>Présents : Mesdames Carole BRETON, Carine LAVAL, Marie-Antoinette SIMON, Céline FILET, Marie-Chantal FIGUET, Martine FONTE, Claude STOUBENFOLLE, Martine VEYRAT. Messieurs Paul COTTERLAZ-RANNARD, André-Gilles CHATAGNAT, Jean-Pierre LONG, Bernard CHASSOT, Jean VIOLLET.</p> <p>Pouvoirs : Marthe CUTELLE donne son pouvoir à Paul COTTERLAZ-RANNARD, Marc COUZON donne son pouvoir à Marie-Chantal FIGUET</p> <p>Absents excusés : Madame Anne-Marie BAILLEUL, Monsieur Joseph TRAVAIL.</p> <p>Madame Carine LAVAL est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : Attribution du marché de Conduite d'opération visant la construction d'un EHPAD à Frangy

Monsieur le Vice Président informe les membres du Conseil d'Administration de la procédure d'appel d'offres lancée le 18 août 2017 pour la construction de l'EHPAD à Frangy.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à deux reprises le jeudi 21 septembre 2017 pour l'ouverture des plis et le mercredi 25 Octobre 2017 pour l'analyse de l'ensemble des 10 dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations), comme étant l'offre la mieux disante : SEMCODA pour 90.200€ HT.

Monsieur le Vice Président propose aux membres du Conseil d'Administration de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la mieux disante et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- attribue le marché de conduite d'opération valant acte d'engagement, CCAP, CCTP pour la construction d'un nouvel EHPAD à Frangy à SEMCODA (50 Rue du Pavillon 01009 BOURG-EN-BRESSE)
- donne pouvoir à Monsieur le Président et/ou le Vice-Président délégué pour attribuer le marché de conduite d'opération à SEMCODA qui est déclarée comme étant la mieux disante suite à la procédure adaptée avec une rémunération provisoire de 90.200 € HT.
- autorise Monsieur le Président et/ou le Vice Président délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Envoyé en préfecture le 14/11/2017

Reçu en préfecture le 14/11/2017

Affiché le

SLO

ID : 074-200070852-20171025-CA_17_2017-DE

- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2018.

**Pour extrait conforme,
Le Vice-Président,
André-Gilles CHATAGNAT**



A handwritten signature in black ink, appearing to read "AG Chatagnat", written over the right side of the blue stamp.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents